



Rapporteur : Mme LARUE

21 - Enseignement 2nd degré

Challenge Cube.s

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 3 février 2022 relative à l'adoption du budget primitif ;

Expose :

CUBE.S (Climat, Usage des Bâtiments d'Enseignement Scolaire) est un challenge proposé aux établissements scolaires pour diminuer leurs consommations d'énergie sur la durée. Il est piloté par l'IFPEB (Institut Français pour la Performance du Bâtiment) et le CEREMA, établissement public de référence en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique, en partenariat avec EDF, la banque des territoires, l'ADEME, le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et le Ministère de la Transition Ecologique.

Il a été sélectionné dans le cadre d'un appel à programme CEE (certificats d'économies d'énergies), lancé par le ministère de la transition écologique et solaire. Il permet de bénéficier de prestations de formation, d'un accompagnement collectif, d'animations sur site, d'une mise en réseau d'établissements, de matériel et de ressources pédagogiques pour réduire la consommation énergétique de l'établissement scolaire et fédérer autour de ce projet, l'ensemble des « occupants » du bâtiment, à savoir la direction de l'établissement, la communauté éducative, les agents techniques et les élèves.

L'opération se déroule sur cinq années ; la première année, en mode concours, est consacrée à un diagnostic collaboratif pour mobiliser les bons usages, régler les installations techniques, anticiper les travaux et sensibiliser et impliquer les élèves aux économies d'énergie. Les quatre années suivantes sont là pour inscrire ces actions dans la durée, soient en tout, cinq années de suivi des consommations et présentations des économies réalisées par établissement.

La démarche se veut ludique, notamment par son aspect « challenge » entre établissements. Dans le cadre de son accompagnement, l'organisme Cube.s met à disposition des établissements un certain nombre d'outils comme caméra thermique, wattmètres, enregistreur de température/CO²/humidité ou encore guides, affiches et planches de stickers. Dans le même esprit, l'application Energic, sorte de réseau social dédié, est mise à disposition des établissements et de leurs élèves. Cette application permet d'amplifier la sensibilisation de tous et de faire remonter les informations quant à l'évolution des consommations.

Au-delà, Cube.s propose et organise des réunions de cadrage et de lancement ainsi que des journées de formation à destination des directions des collèges retenus pour participer.

Cette opération Cube.s est nationale. Aujourd'hui, ce sont 700 établissements scolaires qui ont déjà participé à ce concours. Le challenge permet de réaliser des économies d'énergies significatives : de l'ordre de 10 % sur un an sans travaux complémentaires, soit une économie moyenne d'environ 5 600 € pour un collège.

Les obligations pour une collectivité qui se lance dans l'opération sont de plusieurs ordres :

- Mobiliser des collèges publics autour du projet afin qu'ils y participent sur le mode du volontariat. Pour que le projet soit lancé, il faut qu'au moins 5 collèges y participent ;
- Prendre en charge les frais d'inscription, soit 1200 € par collège, et ce, pour la totalité de l'opération (5 ans) ;
- Permettre la remontée et le transfert d'informations régulières sur les consommations énergétiques des établissements concernés ;
- S'impliquer dans l'organisation de l'animation du réseau des établissements ;
- Accompagner la mise en œuvre d'actions d'exploitation / maintenance identifiées via le challenge CUBE.S.

Au-delà, la collectivité peut, si elle le souhaite, proposer un accompagnement plus large et mettre en place des actions de communication.

Face à l'augmentation de la facture énergétique et au regard des enjeux environnementaux, éducatifs et économiques, il est proposé que le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage dans le Challenge Cube.s avec 8 collèges volontaires.

Ce projet est une réponse aux enjeux de sensibilisation des collégiens mais aussi du personnel aux dépenses énergétiques. En effet, au-delà de la réalisation de travaux, notamment de rénovation thermique, il apparaît que le Département est confronté, dans un certain nombre de cas, à la difficulté de faire évoluer les comportements.

Une telle opportunité permettrait également au Département de se projeter dans les exigences du Décret intitulé « Décret Tertiaire » qui impose, notamment pour les collèges, une diminution des dépenses de consommation énergétique de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050.

Décide :

- de prendre en charge les frais d'inscription de 8 collèges au challenge CUBE.S pour l'année 2022-2023, pour un montant total de 9 600 € qui sera versé à l'IFPEB.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID : CP20220588